

Département  
du VAL d'OISE

-----  
Arrondissement  
de PONTOISE

-----  
Canton  
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

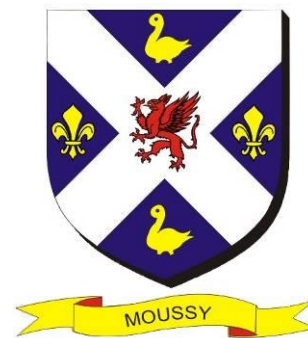
Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)

Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

-----  
**COMMUNE DE MOUSSY**

95640



*In medio stat virtus*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres En exercice : 11 Présents : 11 Votants : 11
--

### SEANCE DU 22 AVRIL 2026

Date de convocation : 15/04/2026 Date d'affichage : 30/04/2026
---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul.

Absents :

Secrétaire de séance : Mme de Courcy Cécile.

### Choix de l'entreprise pour la réalisation du portail d'entrée de la maison communale

Le conseil municipal de Moussy doit délibérer sur la réalisation du portail d'entrée du bâtiment communal dont elle est propriétaire située au 1 impasse Gabriel Carbon en remplacement du portail existant.

#### **Considérant :**

- La nécessité de remplacer le portail existant du bâtiment communal, dont l'état actuel ne permet plus d'assurer une sécurité suffisante ;
- Le devis n°2501-346 établi par la société Vexin Art Electrique, situé 23 Rue de Bourgogne, 95420 Genainville, en date du 11 novembre 2025, pour un montant total TTC de 1 776,00 € (dont 1 480,00 € HT et 296,00 € de TVA à 20 %) ;
- Le plan de financement prévu, avec une prise en charge à hauteur de 70 % dans le cadre du Contrat Rural, laissant un reste à charge pour la commune de 30 %, soit 532,80 € TTC ;
- La conformité du devis aux besoins exprimés et aux contraintes budgétaires de la commune ;

## Décide

**Article 1 :** Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir la société Vexin Art Electrique pour la réalisation et la pose du double portail d'entrée de la maison communale, incluant le remplacement des pivots et l'application d'une couche de peinture primer ainsi que deux couches de peinture de finition.

**Article 2 :** Le montant total des travaux s'élève à 1 776,00 € TTC, financé à 70 % par le Contrat Rural et à 30 % par la commune, soit un reste à charge de 532,80 € TTC.

**Article 3 :** Monsieur le maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ces travaux, y compris le bon de commande et les éventuels avenants dans la limite du montant voté.

## Vote

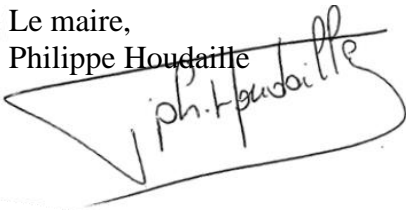
**Pour : 11**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

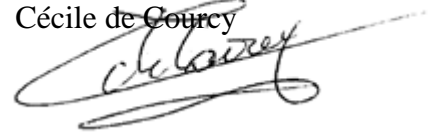
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le maire,  
Philippe Houdaille



Fait à Moussy, le 22 avril 2026

La secrétaire de séance  
Cécile de Courcy



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260422-PortailBatComm-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/04/2026

Publication : 26/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

